

Le 04 mai 2026

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

L’assemblée régulière du conseil municipal de la Municipalité de Stanbridge East s’est tenue à l’Hôtel de Ville, 12, rue Maple, Stanbridge East, Québec, le lundi 4 mai 2026 à 19 h00.

PRÉSENCES

Madame la mairesse, Tanya Garrick Rhicard, et les conseillères et conseillers: Christiane Biondi, Wendy Croker, Josée Drouin, et Marcus Flynn tous formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Assistent également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, Nicole Blinn et la directrice générale et greffière-trésorière adjointe, Dominique Poirier.

ABSENCE

La conseillère Rose Lawlor et le conseiller Jeremy Bockus.

26-05-01 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Wendy Croker, appuyé par la conseillère Josée Drouin, et résolu d’adopter l’ordre du jour tel que présenté.

26-05-02 PROCÈS-VERBAL DE L’ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Il est proposé par la conseillère Christiane Biondi, appuyé par le conseiller Marcus Flynn, et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière, tenue le 13 avril 2026, soit adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Quatre (4) citoyens présents. Quatre questions sont posées aux membres du conseil.

M. Paul Beaucage remercie la municipalité ainsi que les membres du conseil pour les multiples années de service au sein de la municipalité, en son nom et au nom de son défunt père, M. Peter Beaucage.

26-05-03 COMPTES À PAYER

Il est proposé par la conseillère Wendy Croker, appuyé par la conseillère Christiane Biondi, et résolu que les comptes *extraordinaires et les comptes réguliers qui suivent soient payés :

SALAIRES PAYÉS EN MAI 2025

Total des salaires : \$16 345.24

CHÈQUE FOURNISSEUR N°

*6754	Amanda Gallant	Camp de jour (x2) Rés # 26-04-16	250.00
*6755	Atelier et Découpage Bourgea 2014 Inc	Plaque- Centre comm.	24.14
6756	Avizo	T.E.U- avril	2 225.92
6757	Bell Canada		598.28
6758	BMR Express	Centre comm. poignée de porte	56.29

CHÈQUE FOURNISSEUR N°

*6759	Uni – Select Inc.	S.I.camion #951 / garage	614.07
6760	Canton de Bedford	Collectes MR -avril	5 870.82
*6761	Carrière D M Choquette inc.	66.04 t.m. de pierre	1 093.39
6762	Cogeco Connexion Inc.	12 Maple / S.I.	168.38
*6763	Corporation des Fleurons de Québec	Adhésion Fleurons Rés # 26-04-20	1 224.48
6764	CT Copieur	Contrat et copies	875.20
*6765	D & P Runaway Farm	Dépôt – mini ferme – fête citoyenne	402.41
*6766	Distribution Marc Chevalier Inc.	Asphalte froid	862.83
6767	Dépanneur Chez Ben	S.I. / essence	325.09
6768	Dépanneur Stanbridge East		3.64
*6769	Les Entreprises Myrroy Inc.	Location balai aspirateur	3 878.32
*6770	Excavation Giroux Inc.	S.I. / feu 120 route 202	1 724.63
*6771	FQM Assurances	Assurances / rés # 26- 05-08	47 663.52
6772	Fédération Québécoise des municipalités	Éthique et déontologie Formation élu-es	1 794.99
*6773	Luke Girard	Abattage et élagage d’arbres	1 494.68
6774	Hydro-Québec	Usine	2 116.05
6775	Gestim Inc.	Inspectrice	4 324.26
*6776	Les Entreprises Wilson S.E.N.C.	Entretien gazons	252.95
*6777	Martech signalisation Inc.	Panneaux circulation	268.01
*6778	Municipalité de Saint-Armand	Entente TPI	1 040.92
6779	NAPA Bedford #0389	S.I.	35.86
*6780	Nutri – Vert Inc.	B-Mix	193.85
*6781	VOX Avocat(e) s Inc.	Dossier: 0146-024046	740.44
6782	Postes Canada	Comité d’embellissement / S.E.S.A.	122.66
6783	Dupont Énergies	Garage et S.I.	964.09
*6784	Rhicard Excavation & Transport inc	Transport de pierre	833.57
6785	R.I.G.M.R.B.M.	Enfouissement MR- avril	2 748.75
*6786	Seney Électrique Inc.	Travaux électrique S.I. rés # 26-03-16	10 632.89
*6787	Tanya Garrick-Rhicard	Remb.dép / kms et téléphone	63.80
6788	Telus mobilité		164.96
*6789	9395-4535 Qc Inc. Ventilation Andre Nettoyage	Centre comm. nettoyage hottes / conduits	856.56
*6790	Ville de Dunham	S.I. / entraide 120 route 202	2 322.63
6791	Annulé	Remplacer par # 6792	-
*6792	Seri Design 3D Inc.	Affiche fête citoyenne Rés # 26-03-18	79.34

RAPPORT DE L’INSPECTRICE DES PERMIS ÉMIS EN AVRIL

Dépôt du rapport de l’inspectrice, des permis émis en avril 2026.

26-05-04

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° DM-01-2026 – LOT 5 897 365-4 RUE MICHEL

- CONSIDÉRANTla demande de dérogation mineure n° 01-2026 déposée par le propriétaire du lot 5 897 365, 4 rue Michel, pour la construction d’un deuxième (2) garage alors que le règlement de Zonage # 399-2011, article 69.1, prévoit un seul garage isolé autorisé par habitation familiale;
- CONSIDÉRANT QUEla demande respecte les objectifs du plan d’urbanisme;
- CONSIDÉRANT QUEla demande respecte les caractéristiques et conditions d’évaluation d’une demande en vertu de la LAU (articles 145.1 et 145.8) et du règlement sur les dérogations mineures n° 284;
- CONSIDÉRANT QUEle projet ne modifie pas l’usage principal résidentiel de la propriété;
- CONSIDÉRANT QUEla demande ne cause pas de préjudice aux propriétaires voisins;
- CONSIDÉRANT QUEle comité consultatif d’urbanisme a évalué le caractère mineur de la dérogation en tenant compte de la portée de la norme visée et de l’implantation projetée;
- CONSIDÉRANT QUEle comité consultatif d’urbanisme recommande unanimement au conseil municipal que la demande de dérogation mineure n° DM-01-2026 soit accordée;
- CONSIDÉRANT QUEla parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Drouin, appuyé par le conseiller Marcus Flynn, et résolu unanimement:

- D’accepter la demande de dérogation mineure n° DM-01-2026 demandée pour le lot 5 897 365, 4 rue Michel, et autoriser la construction d’un deuxième (2) garage.

26-05-05

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° DM-02-2026 – LOT 5 897 363-5 RUE MICHEL

- CONSIDÉRANTla demande de dérogation mineure n° DM-02-2026 déposée par le propriétaire du lot 5 897 363, 5 rue Michel, pour la construction d’un agrandissement au bâtiment principal à 2,03 m du garage avec abri d’auto alors que le règlement de Zonage # 399-2011, article 68.5, prévoit une distance minimale de 3 mètres entre le bâtiment principal et le garage;
- CONSIDÉRANT QUEla demande respecte les objectifs du plan d’urbanisme;
- CONSIDÉRANT QUEla demande respecte les caractéristiques et conditions d’évaluation d’une demande en vertu de la LAU (articles 145.1 et 145.8) et du règlement sur les dérogations mineures n° 284;
- CONSIDÉRANT QUEle projet ne modifie pas l’usage principal résidentiel de la propriété;

- CONSIDÉRANT QUE** la dérogation vise deux constructions situées sur le même terrain, sans effet apparent significatif sur les propriétés voisines;
- CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d’urbanisme a évalué le caractère mineur de la dérogation en tenant compte l’écart demandé est limité à 0,97 mètre;
- CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d’urbanisme recommande unanimement au conseil municipal que la demande de dérogation mineure n° DM-02-2026 soit accordée;
- CONSIDÉRANT QUE** la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Drouin, appuyé par la conseillère Christiane Biondi, et résolu unanimement:

- D’accepter la demande de dérogation mineure n° DM-02-2026 demandée pour le lot 5 897 363, 5 rue Michel, et autoriser la construction d’un agrandissement au bâtiment principal à 2,03 m du garage avec abri d’auto.

26-05-06 **ADOPTION RÈGLEMENT N° 448-2026 – ABROGEANT ET REMPLACANT LE RÈGLEMENT N° 435, ÉDICTANT LE CODE D’ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS (ES)**

Avis de motion et présentation d’un projet de règlement ayant été donné à une assemblée antérieure, et après les délais nécessaires, il est proposé par la conseillère Wendy Croker, appuyé par la conseillère Josée Drouin et résolu à l’unanimité d’adopter le Règlement N° 448-2026.

26-05-07 **ADOPTION RÈGLEMENT N° 449-2026 – RELATIF À L’OCCUPATION ET L’ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

Avis de motion et présentation d’un projet de règlement ayant été donné à une assemblée antérieure, et après les délais nécessaires, il est proposé par la conseillère Christiane Biondi, appuyé par la conseillère Wendy Croker, et résolu à l’unanimité d’adopter le Règlement N° 449-2026.

26-05-08 **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D’ASSURANCE MUNICIPALE MMQ-FQM ASSURANCES**

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit maintenir une couverture d’assurance générale à jour;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Stanbridge East est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire renouveler son contrat d’assurance municipale combinée;
- CONSIDÉRANT QUE** ladite mutuelle a fait parvenir à la municipalité la facture pour le renouvellement des assurances générales pour la période du 07 juin 2026 au 07 juin 2027 auprès de FQM Assurance, représentant dûment autorisé, pour un montant de 47 663.52\$, incluant la taxe applicable;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Josée Drouin, appuyé par la conseillère Wendy Croker, et résolu de renouveler l’assurance de la municipalité pour la période du 7 juin 2026 au 7 juin 2027, auprès de FQM Assurance représentant autorisé de La Mutuelle des municipalités du Québec, conformément à la police numéro MMQP-03-046045.12, pour un montant de 47 663.52\$ incluant la taxe applicable.

26-05-09

AUTORISATION D’ENGAGER DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA CASERNE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit la réalisation de travaux sur la toiture de la caserne de pompiers;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces travaux nécessite des compétences et de l’expertise dans la création de plans et devis d’architecture et d’ingénierie, dans la rédaction de document d’appel d’offres, ainsi que dans la gestion de chantier;

CONSIDÉRANT QUE des services professionnels spécialisés sont requis pour procéder à l’analyse, à la négociation et à la rédaction des documents juridiques relatifs dans l’exécution des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Wendy Croker, appuyé par la conseillère Christiane Biondi, et résolu :

- **QUE** la Municipalité de Stanbridge East autorise l’embauche de services professionnels offert par la Fédération Québécoise des Municipalités, pour l’accompagnement dans les différentes étapes de la réfection de la toiture de la caserne de pompiers, selon l’offre de services reçu par courriel en date du 23 avril 2026;
- **QUE** la directrice générale soit autorisée à signer tout contrat ou document requis à cette fin;
- **QUE** les honoraires afférents à ces services soient imputés au poste budgétaire GL# 03 2111 5000 prévu à cette fin.

26-05-10

AUTORISATION D’ENGAGER DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR L’INSTALLATION ET ACHAT D’ENREGISTREURS ÉLECTRONIQUE DE DÉBORDEMENT - USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est assujettie au *Règlement sur les ouvrages municipaux d’assainissement des eaux usées* (ROMAEU) ;

CONSIDÉRANT QUE l’installation d’un enregistreur électronique de débordement (EED) est nécessaire pour assurer la conformité environnementale et le suivi rigoureux des eaux usées ;

CONSIDÉRANT QUE l’offre déposée par l’entreprise CWA, soumission en date du 1^{er} mai 2026, répond aux critères techniques requis par le ministère de l’Environnement (MELCCFP) et présente le meilleur rapport qualité-prix ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Drouin, appuyé par la conseillère Wendy Croker, et résolu :

- **D'AUTORISER** l'achat et l'installation de deux systèmes d'enregistrements électronique de débordement (EED) pour l'usine de traitements des eaux usées ;
- **D'OCTROYER** le contrat de préparation et installation à l'entreprise CWA, tel que mentionné dans la soumission E-26-199, au montant de 5 654.10\$ plus les taxes applicables;
- **D'AUTORISER** l'achat de deux (2) EED de l'entreprise Automatisation JRT inc. tel que mentionné dans la soumission numéro 330574, en date du 30 avril 2026, au montant de 2 442,47\$ plus les taxes applicables;
- **D'AUTORISER** la directrice générale à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution ;
- **QUE** les honoraires afférents à ces services soient imputés au poste budgétaire GL# 03 2111 7000 prévu à cette fin.

26-05-11

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – RÉFECTION ROUTE 202

CONSIDÉRANT QUE	le tronçon de la route 202 situé entre Stanbridge East et la Ville de Bedford est dans un état de dégradation avancé et que la municipalité avait déjà dénoncée cette dégradation en 2024 et que cette dénonciation est restée sans développement de la part du ministère des Transports et de la Mobilité Durable ;
CONSIDÉRANT QUE	cette portion de la route comporte de nombreux nids-de-poule et irrégularités qui compromettent la sécurité des usagers;
CONSIDÉRANT QUE	la limite de vitesse y est fixée à 90 km/h, ce qui accentue les risques d'accidents en raison de l'état actuel de la chaussée;
CONSIDÉRANT QUE	cette route constitue un axe de circulation important, notamment pour la Route des vins, qui apportent un nombre grandissant de touristes, pour les citoyens, les travailleurs, les services d'urgence ainsi que pour le transport régional;
CONSIDÉRANT QU'	il est de la responsabilité du ministère des Transports et de Mobilité durable du Québec d'assurer l'entretien et la sécurité du réseau routier sous sa juridiction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Drouin, appuyé par la conseillère Wendy Croker, et résolu :

- **QUE** le conseil demande officiellement au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec de procéder dans les plus brefs délais à la réfection complète du tronçon de la route 202 entre Stanbridge East et la Ville de Bedford ;
- **QUE** le conseil demande l'appui de la MRC de Brome Missisquoi, ainsi que de toutes les municipalités locales incluses dans la MRC de Brome Missisquoi;

- **QUE** cette demande soit motivée par des considérations de sécurité publique et de maintien d'un réseau routier adéquat;
- **QUE** copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec ainsi qu'à la députée Madame Isabelle Charest pour appui et suivi.

26-05-12

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS – SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT la demande et recommandation du directeur du service incendie, Todd Girard;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Wendy Croker, appuyé par la conseillère Josée Drouin, et résolu :

- D'autoriser l'achats d'équipements pour le service incendie suivantes :
- Fournisseur : L'arsenal CMP Mayer Inc.- Soumission# Q006844, en date du 22 avril 2026, pour un (1) partie facial av-3000ht, un (1) AV-3000HT «facepiece» pour un sous-total de 1 106,00\$ plus les taxes applicables;
- Fournisseur : L'arsenal Thibault & associés. - Soumission# FC-004666, en date du 22 avril, 2026, pour deux (2) harnais de tête de remplacement, un (1) filet partie faciale AV3000 usagé, pour un sous-total de 9 510.00\$ plus les taxes applicables, plus frais de transport.
- **QUE** les honoraires afférents à ces dépenses soient imputés au poste budgétaire GL# 0222 00526 prévu à cette fin.

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DESTINATION DES IMMEUBLES- CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS 2026 À 2029

Il est convenu par ce conseil, qu'ils ne connaissent pas suffisamment les enjeux de ce dossier pour être en accord ou désaccord.

26-05-13

AUTORISATION SIGNATAIRE PERMIT RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX QUÉBEC-ÉVÈNEMENT 59^e PIQUE-NIQUE ANNUEL DES POMPIERS- 27 JUIN 2026

Il est proposé par la conseillère Josée Drouin, appuyé par la conseillère Christiane Biondi, et résolu d'autoriser, Natalie Ingalls, adjointe administrative, d'agir au nom de la Municipalité de Stanbridge East comme signataire à la Régie des alcools des courses et des jeux pour la demande du permis d'alcool pour le 59^e pique-nique annuel des pompiers de Stanbridge East qui aura lieu le samedi 27 juin 2026.

26-05-14

AUTORISATION – ACHAT DE (2) DÉFIBRILLATEURS

CONSIDÉRANT QUE l'arrêt cardiaque est une urgence médicale majeure où chaque minute compte ;

CONSIDÉRANT QUE la présence d'un défibrillateur externe automatisé (DEA) et son utilisation rapide augmentent considérablement les chances de survie ;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité souhaite assurer la sécurité de ses employés, citoyens et visiteurs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Wendy Croker, appuyé par la conseillère Christiane Biondi et résolu de permettre à la direction générale de procéder à l’achat de deux (2) DEA de haute qualité auprès de fournisseurs autorisés.

COMMANDITES, DONES – FONDATION LES FOYERS DE FARNHAM

Il est convenu que le conseil ne souhaite pas contribuer.

26-05-15

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L’HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE - LEVÉE DU DRAPEAU

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu’aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l’orientation sexuelle, de l’identité de genre ou de l’expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l’homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l’homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu’elle résulte d’une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

CONSIDÉRANT QU’ il y a lieu d’appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Drouin, appuyé par la conseillère Wendy Croker et résolu de proclamer le 17 mai **JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L’HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE** et de souligner cette journée en tant que telle.

26-05-16

INAUGURATION DU CABANON DE BALLE – PLAQUE COMMÉMORATIVE

Il est proposé par le conseiller Marcus Flynn, appuyé par la conseillère Wendy Croker et résolu de permettre, tel que demandé par Les Loisirs de Stanbridge East, d’inaugurer le cabanon de balle, d’une plaque commémorative, saluant le travail de M. Armand Gendreau et de M. Raymond Wescott, tous deux citoyens et membres significatifs au sein de la communauté, lors de la journée du pique-nique annuel des pompiers, le 27 juin 2026.

CORRESPONDENCE

- MRC de Brome Missisquoi : Documents relatifs au financement et au développement du transport collectif.
- APEX expert conseil; offre d’accompagnement.

26-05-17

AUTORISATION – ACHAT ARBUSTES – DISTRIBUTION BANDES RIVERAINES

CONSIDÉRANT QUE la protection des bandes riveraines est essentielle pour limiter l'érosion, filtrer les eaux de ruissellement, protéger la qualité de l'eau et maintenir la biodiversité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite encourager les propriétaires riverains à renaturaliser leurs berges en utilisant des espèces indigènes ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a proposé un programme d'achat collectif permettant la distribution limitée d'arbustes pour les citoyens riverains;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Wendy Croker, appuyé par le conseiller Marcus Flynn et résolu :

- **D'AUTORISER** l'achat d'arbustes et plants (ex: spirées, cornouillers) indigènes auprès du fournisseur Pépinière J. Bernier pour un montant maximal de 1 500 \$, taxes incluses;
- **D'AUTORISER** l'achat de 10 sacs de paillis, pour fin de remplissage de l'aménagement des bandes riveraines adjacentes au Musée Missisquoi et du jardin de pluie, situé sur le terrain de l'hôtel de ville ;
- **QUE** les modalités de commande et de livraison soient établies par le comité environnement, distribués lors d'un événement (date à déterminer) et publiées sur le site web de la municipalité;
- **QUE** ces dépenses soient imputées au poste budgétaire GL#261 0000 999 prévu à cette fin.

26-05-18

OFFRE DE SERVICES – DESSOUCHAGE

Il est proposé par la conseillère Josée Drouin, appuyé par la conseillère Wendy Croker, et résolu d'octroyer de gré à gré le contrat pour le dessouchage de trois (3) souches, sur le territoire de la municipalité de Stanbridge East à l'entreprise 9016-4021 QC inc (Mario Massari).

26-05-19

AUTORISATION – ACHAT CALENDRIER DU VIVANT

Il est proposé par la conseillère Wendy Croker, appuyé par la conseillère Christiane Biondi, et résolu de procéder à l'achat d'un calendrier phénologique pour le sud du Québec (Calendrier du Vivant), produit par la Fiducie Foncière du Mont Pinacle, au montant de 85.00\$ plus taxes applicables. Ce calendrier sera exposé à l'hôtel de ville.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h38.

Nicole Blinn, directrice générale
et greffière-trésorière

Tanya Garrick Rhicard, mairesse